

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 23 septembre 2013 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 17 septembre 2013 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Brugnera secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, Mme Guillaume, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguénauer, M. Bolliet, Mme Rivoire, M. Vesco, Mme Brugnera, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, M. Flaconnèche, Mme Frih, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, M. Tête, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, M. Lafond, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld, Mme Panassier.

Absents excusés : M. Buna, M. Daclin, Mme Bonniel-Chalier, M. Héral, M. Turcas, Mme Bertrix Veza, M. Arrue, Mme Gleize.

Dépôts de pouvoirs : Mme Rivoire, Mme Deharo, Mme Gay, M. Havard, M. Geourjon, M. Braillard, M. Lebuhotel ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Buna, M. Daclin, M. Héral, M. Turcas, Mme Bertrix Veza, M. Arrue, Mme Gleize.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Balas, M. Braillard, Mme Brichet, Mme Brugnera, M. Brumm, M. Corazzol, Mme Gelas, M. Maleski, M. Sécheresse ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Berra, Mme Frih, M. Coulon, Mme Dognin Sauze, M. Braillard, M. Philip, M. Bolliet, Mme Roure, Mme Pesson.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2013

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2013 paru au Bulletin municipal officiel du 26 août 2013.

Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour.
Vous avez tous pu en prendre connaissance.
Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.
(Acte est donné.)

Modification de la composition de 5 Commissions permanentes municipales

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je vous informe, que par déclaration du 30 août dernier, Mmes Mireille Roy et Françoise Rivoire ainsi que MM. Gilles Buna et Alain Giordano, ont procédé à la création du Groupe Lyon Ecologie.

Cela porte à 10 le nombre de groupes politiques de notre Conseil municipal, c'est cela sans doute la prospérité du Conseil.

M. Gilles Buna en assure la présidence.

En accord avec les présidents des groupes Lyon Ecologie et Europe Ecologie Les Verts et apparentés, la création de ce nouveau groupe implique d'ajuster la composition des commissions du Conseil.

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : «qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. »

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées.

Y a t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

Aussi, je vous propose les modifications suivantes :

Suite à la création du Groupe Lyon-Ecologie, les présidents des groupes Europe Ecologie les Verts et apparentés et Lyon-Ecologie m'ont donc fait part de leur souhait de mettre à jour la composition des commissions :

A) Commission Culture et Evénements

- suite au retrait de M. Etienne Tête

- je vous propose la candidature de Mme Mireille Roy

Y a t'il d'autres candidatures ?

Je la mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

Il en est ainsi décidé.

B) Commission Déplacements – Voirie – Sécurité – Ecologie Urbaine

- suite au retrait de Mme Françoise Rivoire

- je vous propose la candidature de M. Etienne Tête

Y a t'il d'autres candidatures ?

Je la mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

Il en est ainsi décidé.

C) Commission Finances – Administration Générale

- suite au retrait de M. Etienne Tête

- je vous propose la candidature de Mme Françoise Rivoire

Y a t'il d'autres candidatures ?

Je la mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus)

Il en est ainsi décidé.

D) Commission Immobilier – Bâtiments

- suite au retrait de M. Alain Giordano,

- je vous propose la candidature de Mme Marguerite-Marie Chichereau-Dinguirard.

Y a t'il d'autres candidatures ?

Je la mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

Il en est ainsi décidé.

E) Commission Urbanisme – Développement Durable – Cadre de Vie et Environnement

- suite au retrait de Mme Mireille Roy et M. Alain Giordano

- je vous propose les candidatures de MM. Etienne Tête et Pierre Hémon.

Y a t'il d'autres candidatures ?

Je la mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés se sont abstenus.)

Il en est ainsi décidé.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'élimination des déchets - Année 2012

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets pour l'année 2012

Ce dernier a été approuvé par délibération n° 2013/4011 du 24 juin 2013 par le Conseil de la communauté urbaine de Lyon.

Un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu le lire.

En application des articles L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et 2 du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, ce dossier donne lieu à débats.

Je vous propose donc d'entendre tout d'abord la présentation du rapport par M. Thierry Philip et j'ai reçu ensuite une demande de temps de parole des Groupes GAEC et Europe Ecologie Les Verts et Apparentés.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit en fait, d'un rapport sur le plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017 du Grand Lyon, qui comprend six objectifs et qui se résume en trois axes : le Grand Lyon exemplaire lui-même, le Grand Lyon acteur auprès de la population et le Grand Lyon Incitateur sur son territoire.

Concernant le nombre de tonnes de déchets ménagers et assimilés qui ont été collectés dans le Grand Lyon, ce qu'il faut retenir, c'est que la collecte des déchets ménagers et assimilés est légèrement inférieure à ce qu'elle était l'année précédente, légèrement inférieure également dans les déchetteries. La collecte sélective a également légèrement diminué. Ceci n'est pas forcément dû à autre chose que la crise économique et nous avons un taux de refus de 25 %, alors que notre objectif était de 20 %. Cela s'explique parce qu'en 2003, on avait 48 % de refus, maintenant, on en a 25 %, c'est un très gros progrès. Et il y a eu en 2012 sur le centre de tri de Rillieux, des travaux d'amélioration qui ont entraîné des défauts de tri pendant un moment, donc très probablement les taux vont continuer à s'améliorer comme c'était le cas précédemment à partir de l'année suivante.

Des grandes agglomérations françaises, hors Paris, Lyon est celle qui a le plus d'habitants et concernant la production d'ordures ménagères, de toutes ces villes, le Grand Lyon est celui qui produit le moins d'ordures ménagères et assimilés. Concernant également les déchets ménagers, en dehors de Strasbourg, personne n'a produit moins que nous. Nous avons par exemple 37 % de moins que Marseille et 20 % de moins que

Nantes. Donc, des efforts considérables ont été faits depuis 10 ans au niveau du Grand Lyon avec des résultats très significatifs sur la diminution de la production d'ordures ménagères.

Les ordures ne sont pas simplement dans les poubelles vertes (celles qu'on trie) et les poubelles grises, mais elles sont également dans les déchetteries. Nous avons maintenant 18 déchetteries. Comme vous le voyez, on recueille 2 millions d'entrées dans les déchetteries, près de 130 000 tonnes qu'il faut ajouter évidemment, aux chiffres précédents. L'année 2012 a été marquée par l'ouverture de 4 recycleries et la fermeture d'une recyclerie pour des raisons de sécurité. On a augmenté le recyclage, la valorisation organique, la valorisation énergétique et diminué le stockage qui correspondait exactement à nos objectifs.

Des indicateurs plus techniques : nous avons une baisse des performances du gisement d'emballage. On a pour objectif avec le Grenelle de l'environnement de 75 % ; ici on ne recycle que 52 % du gisement d'emballage. Donc, il y a en particulier une forte baisse de l'acier, de l'aluminium recyclé lié à un problème de mâchefer dont je dirai un mot tout à l'heure. Tous le reste augmente en termes de recyclage dans le Grand Lyon.

L'incinération : l'incinération, c'est une grande chaudière dans laquelle près 50 000 logements à Rillieux et à peu près l'équivalent au Sud sur l'usine de Gerland qui va d'ailleurs bientôt produire de l'électricité pour le métro d'Oullins au moment des pics les plus chers.

Donc, comme vous le voyez, nous avons des résultats qui sont bons, et cela nous permet d'avoir une TAP, c'est-à-dire une taxe à payer qui est minorée pour les deux usines d'incinération. Celle de Lyon Sud est certifiée Isio 14 2001, ce qui est également le cas de Lyon Nord qui a un taux de performance inférieure à celle gérée par la Communauté urbaine.

Le stockage des déchets sur le Grand Lyon pose donc un problème qui est celui des mâchefers. Quand on incinère des ordures ménagères, on produit 75 000 à 80 000 tonnes de mâchefers chaque année et nous avons eu un problème en 2012 avec la fermeture administrative de la plateforme de maturation des mâchefers située près de Bourgoin, et évidemment, on n'a pas pu récupérer, je l'ai dit tout à l'heure, les produits à l'intérieur des mâchefers, et d'autre part, on a été obligé de les enfouir, ce qui coûte cher. Pour ceci, on a pris un certain nombre de dispositions avec l'Association AMORCE qui regroupe 600 collectivités locales. On a travaillé sur une étude nationale sur la thématique de l'utilisation des mâchefers. On s'aperçoit que le Rhône est probablement l'un des endroits où on utilise le moins de mâchefers dans les sous-couches routières et c'est important de travailler avec les différents acteurs pour que cela progresse. D'autre part, on travaille sur un projet européen avec une autre Association qui s'appelle COVADE et enfin le pôle de compétitivité AXELERA travaille sur un traitement des mâchefers qui permettrait de les rendre inoffensifs et de récupérer la totalité des métaux qui ont de la valeur.

90 % des déchets qui sont collectés dans le Grand Lyon sont valorisés ou recyclés, 10 % sont stockés. Le chiffre est important du fait du stockage des mâchefers dont j'ai parlé. On a progressé pour la valorisation énergétique de 59 % à 60 % en un an, pour le recyclage de 1 %, et malgré le problème des mâchefers, l'enfouissement continue à diminuer.

Le dernier point concerne le coût. Nous avons des dépenses, nous avons des recettes puisque nous vendons un certain nombre de choses que nous avons récupérées dans les déchetteries ou au niveau des recycleries et le coût net par habitant s'élève à 68,1 par habitant dans le Grand Lyon.

J'en ai terminé et je vous remercie de votre attention.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, permettez-moi d'abord de me réjouir au nom du GAEC, qu'en 2012, suite à nos interventions, le règlement de la collecte ait corrigé une injustice touchant trop de Lyonnais qui ne bénéficiaient pas du service complet tout en payant la taxe maximum. Désormais, ils doivent payer la taxe correspondant au service réel et c'est une très bonne chose.

Je voudrais souligner, comme vient de le faire Thierry Philip, les efforts, les résultats, le travail qui a été réalisé. Ces résultats montrent qu'il est possible d'avancer mais aussi qu'il existe une marge de manœuvre réelle.

Pour avancer encore, il faudra s'attaquer résolument à des chantiers difficiles, complexes, coûteux, comme la collecte des déchets non ménagers, les problèmes de la Centrale Valorly de Rillieux et plus globalement la reconstruction des deux usines d'incinération d'ici 2022, la progression nécessaire de la collecte sélective et du recyclage, de l'activité des déchetteries recyclées, en particulier pour les emballages, le matériel électrique, les matières plastiques, les matières organiques avec le développement du compostage à une

toute autre échelle. Nous savons aussi qu'il y a une marge importante sur la collecte de verre avec cependant les progrès relevés par Thierry Philip.

Bien sûr, il faudrait aussi que chacun prenne ses responsabilités, par exemple pour ne pas repousser chez le voisin l'implantation de nouvelles déchetteries.

Bien sûr, il faudra s'interroger sur le futur mode de gestion des nouvelles usines d'incinération. On peut ainsi, comme l'a dit Thierry Philip, comparer les résultats des usines de Gerland en régie et de Rillieux exploitée par Valorly et constater que celle-ci est trop souvent immobilisée faute d'entretien et donc de contrôles suffisants.

Et le nouveau marché de la restauration scolaire à la rentrée 2014, va marquer à la fois un progrès sur la conception même des barquettes qui doivent être recyclables ou compostables et sur le compostage des déchets alimentaires, sans parler de l'action résolue contre le gaspillage et par l'éducation au goût.

On pourra d'autant plus avancer que nous pourrions progresser sur la coopération entre le Grand Lyon et la Ville dans l'organisation d'une collecte spécifique et du recyclage. Il en est de même des déchets classés administrativement comme déchets spéciaux comme les couches dans les crèches municipales ou associatives.

En conclusion, je crois que l'on peut féliciter les services, les élus concernés et les entreprises qui ont permis ces résultats notés dans le rapport, tout en restant vigilants sur les progrès qui restent à faire et qui dépendent de la coopération de tous et de la confirmation de la volonté politique commune.

Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD Marguerite-Marie : Monsieur le Maire, tout d'abord, je voudrais remercier les services qui ont préparé ce document clair et intéressant, qui appelle quelques réflexions politiques cependant.

En effet, le service presque quotidien rendu aux Grands Lyonnais de collecte des poubelles et de traitement éco-responsable des déchets pourrait être présenté non pas uniquement en termes de chiffres, c'est-à-dire de rondes, de volume ou de poids à gérer, mais en termes de ressources non pillées et d'emplois locaux maintenus et créés. En effet, ceci donnerait un tout autre sens aux comportements éco-citoyens de certains et valoriserait le métier des agents !

Pour revenir aux données qui sont présentées, voici 3 observations et suggestions :

- Si la collecte sélective semble de moins bonne qualité, il ne faut pas baisser les bras et comme les écologistes l'indiquent très régulièrement, il est nécessaire d'accompagner les habitants dans ce geste de tri y compris à des fins d'interpellations sur l'espace public et dans le cadre de tous les événements financés par la Ville et le Grand Lyon. Plus un habitant voit un bac de tri avec des consignes, plus ce geste deviendra une habitude, un réflexe même !

- Quatre déchetteries accueillent peu ou prou une démarche de récupération et de réemploi en amont des bennes. Les écologistes insistent, mais il n'est pas question d'action caritative comme indiqué dans le rapport, il est question de l'économie, de la récupération et du réemploi. Une véritable rencontre avec des opérateurs mobilisés et sachant porter ce type de projet comme les régies de quartier, ne serait-elle pas envisageable ?

- Les initiatives de compost collectif naissent un peu partout sur le territoire et pas uniquement dans les jardins partagés. Il est essentiel d'accompagner ces dynamiques d'appropriation de la problématique globale des déchets et envisager une valorisation plus large des déchets organiques vers une amplification, notamment de la méthanisation par exemple.

Ces trois points, ainsi que celui relatif à la réduction à la source, pourraient tout à fait être renforcés avec le million restant du coût global de la collecte et du traitement, au regard des recettes perçues via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les aides exceptionnelles.

Ce million pourrait être utilisé pour des emplois ici, pour éviter un pillage là-bas !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Acte est donné de ce débat. Nous allons pouvoir aborder les questions écrites du 4^e arrondissement.

Questions écrites du Conseil du 4^e arrondissement

Question n° 1 : La végétalisation du boulevard des Canuts et l'avancée des travaux de la place des Tapis

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Deux gros chantiers, qui ont fait l'objet d'une large concertation, débutent tout prochainement sur le 4^e arrondissement : le réaménagement d'une place historique, la place des Tapis et dans sa continuité, la végétalisation du boulevard des Canuts.

Ces deux projets d'envergure au cœur du plateau croix-roussien, en permettant à la verdure de retrouver toute sa place, vont améliorer le cadre et la qualité de vie de nos concitoyens. Les aménagements prévus permettront à la fois de sécuriser et de faciliter les déplacements des piétons et de favoriser une circulation plus apaisée des automobiles.

Pouvez-vous nous rappeler le calendrier de ces chantiers et les mesures d'accompagnement prévues ?

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Monsieur le Maire, vous avez tout à fait raison de souligner que ces deux futurs aménagements vont participer à développer une ambiance beaucoup plus apaisée, plus naturelle et végétale au cœur de ce quartier de la Croix-Rousse.

Ces deux projets poursuivent en effet les mêmes objectifs :

- partager l'espace public au profit des modes doux,
- sécuriser les cheminements piétons qui sont nombreux dans ce quartier,
- apaiser le trafic automobile et les vitesses,
- conforter la dynamique commerciale du quartier,
- créer de nouveaux espaces, de rencontre, de détente et d'agrément,
- développer fortement la présence de la nature dans ce quartier.

Je vous propose de démarrer par le boulevard des Canuts.

Sur cette diapositive, est indiqué le périmètre du projet. Il va de la rue Pelletier au Nord (à hauteur du Mur des Canuts) à la place des Tapis au Sud. A terme, l'objectif est de créer une promenade verte reliant le boulevard de la Croix-Rousse à la voie verte de Caluire. C'est une première tranche.

Cette section du boulevard des Canuts est caractérisée par :

- des trottoirs très étroits des deux côtés de la voirie, notamment le trottoir Ouest qui est en grande partie occupé par une piste cyclable,
- et une ambiance peu agréable et plutôt minérale.

L'aménagement permettra :

- d'apaiser les vitesses et le trafic automobile par l'installation de coussins berlinois,
- de redonner le trottoir Ouest aux piétons en remettant les bandes cyclables sur la voirie,
- et surtout de casser la linéarité du trottoir Ouest en végétalisant très fortement les pieds d'arbres et le mur.

En ce qui concerne cette végétalisation, elle sera caractérisée comme vous pouvez le constater sur cette diapo, par :

- l'installation d'une grande diversité d'espèces -des arbustes, des plantes vivaces, des grimpantes des couvre sols ainsi que 8 nouveaux arbres en plus des 21 platanes existants- qui permettront de créer un paysage se transformant à chaque saison.
- soit au total l'implantation de près de 1.300 plantes et arbustes qui va être réalisée sur ce linéaire, donc une très forte végétalisation.

Ces travaux d'aménagement vont démarrer en janvier prochain et s'achèveront en avril 2014.

Je vous propose de passer maintenant au futur aménagement de la place des Tapis. Sur cette diapo, le périmètre de ce que l'on appelle le futur aménagement de la grande place des Tapis, est un espace très animé avec des flux piétons très importants et une importante activité commerciale. Mais il s'agit aussi d'un espace très largement dédié à la voiture rendant les cheminements piétons compliqués, peu lisibles et les traversées peu sécurisantes.

Vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, ce projet a fait l'objet de multiples réunions de concertation : une vingtaine de réunions et d'ateliers au total pour élaborer le programme puis pour travailler avec les concepteurs « l'atelier villes et paysages » à la finalisation du projet.

Avant de vous préciser le phasage de ce chantier et les mesures d'accompagnement, je vous propose quelques visuels de ce futur aménagement.

Sur cette première diapo, on peut en lire les grands principes :

- la suppression du parking existant sur la place des Tapis,
- le repositionnement vers l'Ouest de la rue de la Terrasse qui permettra d'agrandir la place, d'apaiser les vitesses et de retrouver la géométrie des tapis à l'époque des fortifications,
- l'aménagement d'un large plateau piétons tout autour de la place afin d'apaiser les vitesses des automobiles et de sécuriser les traversées piétonnes,
- des terrasses confortées et contenues dans leur emprise actuelle.

Un second visuel au sol avec une vue de la rue de la Terrasse où on aperçoit la future fontaine au premier plan ainsi que l'implantation des statues de Salandre : « Le Chant des Canuts » et le « Printemps ».

Un dernier visuel sur les ambiances avec à la fois une ambiance végétale avec l'implantation d'arbustes et de massifs végétalisés et arborés mais aussi de mobiliers urbains un peu différents, comme des sofas qui seront à la fois prétexte à s'asseoir mais aussi de jeux pour les enfants qui pourront y grimper, se cacher, etc...

Vous le savez, les travaux préparatoires -j'en arrive au calendrier des réseaux- sont terminés. Les travaux d'aménagement ont démarré le 9 septembre dernier.

Monsieur le Maire, tout a été mis en œuvre pour organiser ce chantier en séquences de faible durée -c'était un de vos souhaits- afin de limiter les perturbations occasionnées à la fois par le trafic automobile, aux cheminements piétons, à l'activité commerciale et vous allez le voir sur les diapos qui vont suivre, le chantier est au cœur de la place des Tapis et les travaux démarrent sur la partie Est de la place.

Les travaux démarrent sur la partie Est de la place : aménagement de la rue de Cuire, c'est la contre-allée qui permet la desserte des riverains, la desserte des terrasses, des commerces. Livraison en janvier 2014.

Le chantier va se déplacer en face, au droit du commissariat de Police, pour aménager le futur positionnement de la rue de la Terrasse. Puis, troisième étape, le chantier va finaliser l'aménagement de la rue de la Terrasse, se déployer pour aménager la contre-allée du boulevard de la Croix-Rousse entre la place de la Croix-Rousse et la rue de la Terrasse.

4^e étape : le chantier va se déployer au Nord pour aménager le Nord de la place des Tapis.

Et dernière étape, en ce qui concerne l'aménagement de la place à proprement parler : aménagement du cœur de la place et installation de la fontaine. La place sera livrée en décembre 2014.

Ensuite, le chantier se déploiera sur l'aménagement du cours des Tapis en deux phases :

- d'abord au Sud : aménagement de la demi-chaussée du cours des Tapis ;
- et puis, aménagement de la deuxième demi-chaussée au Nord du cours des Tapis.

L'ensemble du projet sera ainsi livré en septembre 2015.

Voilà pour le calendrier.

Enfin, sur les mesures d'accompagnement sur lesquelles vous avez souhaité qu'une attention toute particulière soit portée.

- D'abord, une information aux riverains dans le cadre du déroulement de ce chantier :
 - une lettre d'information sur le chantier sera diffusée trois fois par an durant toute la durée du chantier ;
 - des flashes chantiers seront diffusés dans les boîtes aux lettres pour signaler tous travaux particulièrement perturbants pour les circulations, les cheminements piétons, etc. Bien sûr, les palissades sont également utilisées pour l'information.
- En matière de stationnement, une extension du stationnement payant sera réalisée à compter du 1^{er} octobre de cette année, de 270 places sur le quartier à l'Ouest de la place, derrière la mairie, de telle sorte, à la fois, à offrir des opportunités de stationnement plus importantes aux riverains et à assurer un foisonnement pour les commerces.
- Troisième élément d'accompagnement : a été mis en place un groupe témoin de suivi de ce chantier composé de trois commerçants, de deux représentants des Conseils de quartier, d'un riverain en fauteuil de telle sorte à travailler régulièrement, identifier les dysfonctionnements éventuels, ajuster l'organisation du chantier pour trouver les bonnes réponses de telle sorte que tout le monde puisse continuer à travailler et à occuper l'espace de manière confortable.
- Quatrième élément : nous avons procédé à un aménagement des horaires du chantier, de telle sorte qu'entre 12h30 et 13h30, l'horaire du déjeuner, notamment pour les enfants, il n'y ait pas d'activités nuisibles du chantier qui se déroulent durant ces horaires là.

• Enfin, des actions pédagogiques sont conduites avec l'école du quartier Joseph Cornier et la préparation d'une exposition est en cours avec la bibliothèque, quelques riverains volontaires pour remettre en valeur le patrimoine de ce quartier de la place des Tapis qui est relativement important.

Voilà, Monsieur le Maire, les principaux éléments de réponse que je voulais apporter à votre question. Je ne doute pas que ces deux réalisations importantes vont participer pleinement à l'amélioration du cadre de vie des croix-roussiens et tout simplement au plaisir de vivre sur le Plateau.

M. LE MAIRE : Et bien, Monsieur le Maire, quel beau projet !

Question n° 2 : « Bluely »

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, le 7 septembre dernier vous vous êtes rendu à la station « Bluely » de la rue Aimé Boussange afin de tester en avant première ce nouveau service d'auto-partage électrique. A cette occasion, vous avez annoncé sa mise en service à destination de tous les Lyonnais à compter du 10 octobre prochain sur 47 premières stations à Lyon. L'installation, cet été, de cinq de ces stations sur le 4^e arrondissement a suscité de nombreuses interrogations des habitants.

Pouvez-vous nous indiquer en quoi consiste ce nouveau service de mobilité, les conditions de son exploitation et de son accès pour les habitants du 4^e arrondissement, ainsi que ce qu'ils pourront en attendre pour leur mobilité quotidienne et leur qualité de vie sur le plateau de la Croix-Rousse ?

M. VESCO Gilles, Adjoint : Monsieur le Maire, cher Collègue David Kimelfeld, Maire du 4^e, vous avez vu que place de la Croix-Rousse, et ça n'a pas échappé à votre sagacité, à l'hôpital de la Croix-Rousse, quai Gillet, rue Hénon et rue Dumont d'Urville, ont fleuri 5 stations Bluely présentées en avant première par le Maire de Lyon le 7 septembre dernier.

Pour fixer les idées très rapidement : Bluely, c'est un vélo 'v sur quatre roues électriques. C'est un système d'auto-partage où l'on n'est pas obligé de remettre le véhicule là où on l'a pris. C'est le système qui a fait ses preuves avec vélo 'v et qui est répliqué sur quatre roues électriques, sur le modèle que Bolloré a installé à Paris, mais avec évidemment des avantages supplémentaires que je citerai.

Le Maire de Lyon a coutume de dire que ce sera la deuxième voiture des Lyonnais. Probablement et peut-être qu'à terme, ce sera la seule et unique voiture et avant tout un service, plus qu'une simple voiture.

Vous voyez ici la station type avec 5 places. Il y aura 100 stations de 5 places avec 250 voitures à terme. Une première tranche qui sera inaugurée par le Maire de Lyon le 10 octobre avec 130 voitures et 50 stations. C'est un service qui cumule les avantages de l'auto-partage et de l'électro mobilité.

Les avantages de l'électro mobilité, c'est moins de bruit, moins de pollution, moins de stress dans la rue. Une ville plus agréable à vivre et une qualité de ville qui rend la ville plus attractive.

L'auto-partage, on l'a vu, concoure à la démotorisation des ménages. 40 % des ménages annoncent qu'ils rendront une voiture. On baisse aussi sa consommation automobile, quand on n'a pas une voiture perso sous la main, de 40 %, donc ça va dans le bon sens. Et on fait surtout 50 % d'économie ainsi que le montrent les études. Car tout le monde connaît le coût de possession à l'année d'un véhicule personnel.

C'est une voiture qui en remplace jusqu'à 7 sur l'espace public ; et là, on va prendre quelques places, 500 places dans un premier temps, mais on va en rendre 7 fois plus, donc je vous laisse faire le solde net, comme le montrent aussi ces études.

Par rapport à la Croix-Rousse, on a cité la station Gillet. Vous avez demandé au Grand Lyon, Monsieur le Maire du 4^e, en équilibre Rhône-Saône, une station cours d'Herbouville. Je vous confirme que dans la phase 2 où on va densifier Lyon et où on va équiper la ville de Villeurbanne (où il y a déjà 4 stations sur le lancement) il y aura donc côté Rhône une station pour faciliter l'accès au Plateau.

Je mentionne l'énergie verte de la «Compagnie Nationale du Rhône». C'est de «l'électron vert» qui servira de carburant à cette voiture. Le CNR que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, puisque son siège est sur votre arrondissement.

L'avantage sur «Autolib'Paris» est que l'on a, en plus, la possibilité de s'arrêter jusqu'à deux heures, hors station, par souplesse et confort (c'est une amélioration que le Grand Lyon a demandé à Bolloré), à mi-tarif, ce qui permet de garder la voiture sous le coude, surtout au début quand le maillage n'est pas encore complet.

Vous voyez ici le maillage sur la carte qui couvre notre territoire. C'est le principe du *one way*, il faut que l'on trouve une solution au plus près du point de départ et d'arrivée en véhicules et en places de stationnement.

Ce que ça coûte ? A la Ville, rien, puisque c'est une opération privée. Bolloré arrive avec un investissement lourd et ça, c'est l'avantage d'avoir une ville attractive. Lyon et le Grand Lyon sont perçus comme un territoire d'innovation. Les Lyonnais ont partagé le vélo et Bolloré s'est dit qu'ils pourraient partager la voiture. C'est ce que nous pensons également.

On est hors DSP. Il y a, en plus, une redevance d'occupation du domaine public qu'on votera tout à l'heure et qui est un apport financier pour la collectivité.

Le périmètre, eu égard à l'autonomie de la batterie, c'est Villefranche, Vienne, Bourgoin, Rive-de-Gier. Donc on a vraiment un périmètre intéressant et qui permet de rayonner avec une véritable autonomie.

Voilà ce qu'on pouvait dire. La carte «Bluely» sera aussi une carte partenaire vélo'v et permettra d'avoir une heure de gratuité et qui rentre dans le bouquet de l'offre de mobilité partagée de Lyon et du Grand Lyon.

Merci, Monsieur le Maire.

Question n° 3 : « Label Soie »

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, vous portez depuis le début de votre mandat la valorisation du patrimoine immatériel de la soie et des Canuts, qui est au cœur de l'identité de notre ville et plus particulièrement, du 4^e arrondissement.

Le festival Label Soie piloté par les Musées Gadagne et rassemblant tous les acteurs culturels, économiques et dans le domaine du patrimoine, va connaître sa 3^e édition cet automne.

Il met en avant cette activité remarquable que représente le travail de la soie qui a considérablement marqué l'histoire de notre ville tant sur les plans industriel, économique, social et architectural.

Cette année encore, Label Soie fera découvrir combien notre métropole a su s'appuyer sur cet héritage pour construire l'avenir.

Pouvez-vous nous indiquer comment la future édition du festival mettra en valeur la thématique de la soie, en cette année anniversaire du classement de Lyon au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la question comportait déjà les éléments de réponse. Je vais me faire un plaisir de compléter ce qui a été énoncé.

Comme vous le savez, nous menons, dans le cadre de ce mandat, un travail important sur le patrimoine de la soie et des Canuts qui est, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, un des éléments constitutifs de l'identité et de l'histoire de notre ville.

La soie constitue, de plus, un véritable enjeu pour le développement touristique et économique de Lyon et plus particulièrement, dirais-je, de la Croix-Rousse. Ce travail rassemble plusieurs acteurs d'abord au niveau des délégations puisque vous-même, Monsieur le Maire d'arrondissement, chargé du développement économique au Grand Lyon, Jean-Michel Daclin, chargé du Rayonnement international et du tourisme et Nadine Gelas, vice présidente en charge des industries créatives, êtes réunis autour de l'adjoint à la culture, c'est dire que nous avons mis en place une véritable plateforme d'élus, renforcée par la coopération des acteurs culturels, institutionnels et associatifs, tout cela sous la direction des musées Gadagne. Depuis trois ans, le Festival Label Soie réunit en effet toutes les institutions qui valorisent la soierie, son histoire, son actualité et je dirai son avenir.

Des institutions comme Soierie Vivante, je vais les citer, la Maison des Canuts, les Archives municipales de Lyon, la Bibliothèque municipale, bien sûr le Musée des Tissus, Novembre des Canuts, les universités, Lyon 2, Lyon 3, le Lara, le CNRS, l'ENS de Lyon, le laboratoire le Triangle, mais aussi l'association Trame de Soie, la compagnie de danse Hallet-Egayan, la Chaire lyonnaise des Droits de l'Homme, les syndicats professionnels et en particulier le Marché des Soies et l'Intersoie, les industriels et les créateurs, c'est vous dire qu'il s'agit là d'une mobilisation de plus en plus large autour de ce sujet, car nous voulons traiter l'ensemble des questions soulevées par la soie.

Cette année, le Festival qui se déroulera du 15 novembre au 1^{er} décembre, sera présent dans la Ville par de nombreuses rencontres, des expositions, des conférences, mais aussi des pièces de théâtre et de danse, des ateliers, des lectures, des dédicaces, des visites dans la Ville. Je voudrais juste citer quelques temps forts, les expositions en particulier à Gadagne notamment sur les innovations concernant l'impression de textile, ainsi que les journées d'étude sur l'histoire de la soierie lyonnaise. Vous savez que se prépare parallèlement une grande exposition : «La Fabrique de l'Innovation» à la Bibliothèque municipale, qui retracera trois siècles de révolution industrielle dans notre Ville, que ce soit le textile bien sûr, mais aussi la chimie, l'image, la santé. L'histoire de la soie sera pleinement intégrée dans cette manifestation autour de la fabrique de l'innovation,

renforcée par le Marché des Soies qui est ce grand rendez-vous des créateurs et des maisons de soieries. Il y aura beaucoup d'ateliers pour inciter les gens à faire soi-même un certain nombre de travaux et de création à partir de la soie, le Novembre des Canuts autour de lectures et de performances théâtrales, ainsi que de nombreux autres événements : visites guidées dans la Ville, expositions, conférences, ateliers pour les enfants, car nous voulons aussi sensibiliser les enfants de notre Ville.

Le programme sera disponible dans quelques jours et vous pourrez apprécier la richesse et la diversité de ce festival. Label Soie est devenu un rendez-vous incontournable dans le domaine du patrimoine dans notre Ville et témoigne de l'intérêt porté à la mémoire de la soie et des canuts, au-delà des grands projets patrimoniaux qui sont liés à la restauration des monuments. C'est aussi, et je voudrais insister sur ce point car c'est notre lecture du patrimoine, un rendez-vous de valorisation de la création contemporaine, car la soie bien sûr est très vivante dans notre Ville.

Ce festival est accessible à tous, dans toute la variété des activités, je ne le redis pas. Il demeure aussi scientifique, à travers des journées d'étude et des tables rondes. Lyon dispose avec ce festival Label Soie d'un rendez-vous fédérateur qui témoigne -c'est ce que nous voulons- de la vitalité et de la créativité du secteur textile dans notre Ville et qui permet à tous les Lyonnais de découvrir, ou de redécouvrir, cette mémoire de la soie et des canuts qui a forgé notre cité. C'est être fidèle aujourd'hui au caractère innovant qu'ont su avoir les anciens qui ont pensé la soie dans notre Ville.